



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ONU

Question écrite n° 45066

## Texte de la question

Mme Martine Faure attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur les dérives qui risquent de se produire à l'occasion de la prochaine réunion, en avril 2009 à Genève, de la Conférence d'examen de la déclaration de Durban, dite « Durban 2 ». La précédente conférence, en 2001, avait été le théâtre d'un tel déferlement de haine anti-occidentale, anti-démocratique, antisémite et antisioniste que plusieurs délégations diplomatiques avaient quitté les lieux et la France avait menacé d'en faire autant. Cette fois-ci, la présidence est assurée par la Libye, la vice-présidence par Cuba, et l'Iran est membre du bureau du Comité préparatoire, ce qui augure mal du déroulement futur, ces pays n'étant pas réputés pour encourager la tolérance et le respect des libertés fondamentales. De plus, le projet de document final mentionne clairement la lutte contre la diffamation des religions et la nécessité de les protéger comme une évolution indispensable alors que la culture des droits de l'Homme est fondée sur la protection des individus et non pas des dogmes, quels qu'ils soient. Les États-Unis et l'Italie ont annoncé leur décision de se retirer du processus préparatoire, la Grande-Bretagne, le Danemark et les Pays-Bas envisagent d'en faire autant. Elle lui demande donc si la France compte faire preuve de fermeté à son tour en refusant de siéger à Genève pour ne pas cautionner les menées obscurantistes du Conseil des droits de l'homme.

## Texte de la réponse

La France et l'Union européenne se sont engagées dans le processus de la préparation de la conférence d'examen de Durban pour contrôler les travaux de préparation et prévenir tout dérapage semblable aux dérives ayant entaché la conférence initiale de Durban (en 2001). C'est à ce titre que la France et l'Union européenne ont conditionné leur participation au respect de plusieurs lignes rouges, parmi lesquelles figuraient notamment le concept de « diffamation des religions », la stigmatisation d'une zone géographique particulière ou encore les demandes de réparation financière pour le colonialisme. Le départ des délégations européennes lors du discours très controversé du Président iranien, M. Ahmadinedjad, a ainsi témoigné de la fermeté de l'UE sur la façon dont la question du racisme est abordée aux Nations unies. La déclaration finale, document de consensus meilleur que celui de 2001, a pu être approuvée et offre une base solide pour l'avenir de la lutte contre le racisme sur le plan international. Elle ne transgresse aucune des lignes rouges que la France et l'Union européenne avaient fixées.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Faure](#)

**Circonscription :** Gironde (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45066

**Rubrique :** Organisations internationales

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et droits de l'homme

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 mars 2009, page 2679

**Réponse publiée le** : 15 septembre 2009, page 8742